



**PRÉFET
DE LA RÉGION
HAUTS-DE-FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Bureau de CRHH
du 29 septembre**

**Direction régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du logement**

Ordre du jour

- 1) PLH d'Amiens Métropole
- 2) OFS de Lille
- 3) Mesures du plan de relance
- 4) Logement Locatif Social :
 - point d'avancement sur le dépôt de dossiers
 - programmation PLS
 - bilan SRU
 - Reprise des attributions de LLS post covid
- 5) Retour sur l'enquête aux membres du bureau

1) PLH d'Amiens Métropole

2) OFS de Lille

Les principes du dispositif

- Une dissociation entre le foncier qui reste la propriété de l'organisme foncier solidaire (OFS) et le bâti, propriété de l'acquéreur
- L'acquéreur signe un bail réel solidaire (BRS) et paye une redevance pour l'usage du foncier
- Le logement doit être à usage d'habitation ou à usage mixte

Principe d'une opération en dissociation

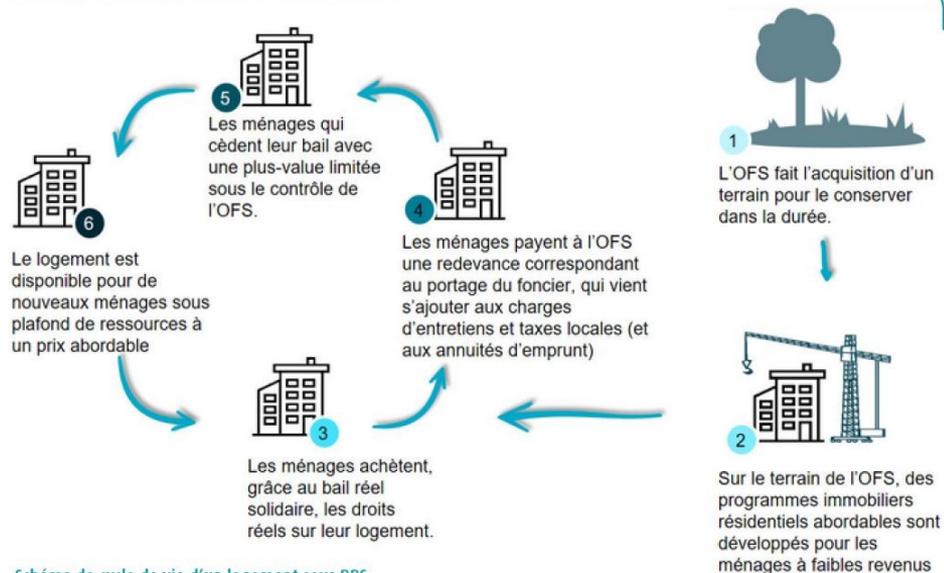


Schéma de cycle de vie d'un logement sous BRS
Source : OFS ORSOL

Les avantages du dispositif

- Un contrôle des prix de cessions sur la très longue durée
- Une réduction du prix du foncier dans le coût d'achat d'un bien immobilier

Les objectifs du bail réel solidaire (BRS)

- Un dispositif qui contribue à la production d'une offre de logements :
 - à prix abordables,
 - en accession sociale à la propriété, en ciblant les ménages sous conditions de ressources à chaque mutation (caractère solidaire),
 - pérennes sur le long terme (99 ans et plus) avec la garantie de maintien du plafonnement des prix de cession (caractère anti-spéculatif).
- Il contribue à la réduction des inégalités sociales et territoriales dans l'accès à la propriété. Il permet aussi de mieux optimiser les aides publiques à l'accession sociale, qui bénéficient ainsi à davantage de ménages dans la durée
- En accession sociale: BRS occupant
- En locatif social: BRS opérateur LLS.
- Les logements sont décomptés au titre de l'article 55 de la Loi SRU

Les organismes fonciers solidaires au niveau national et régional

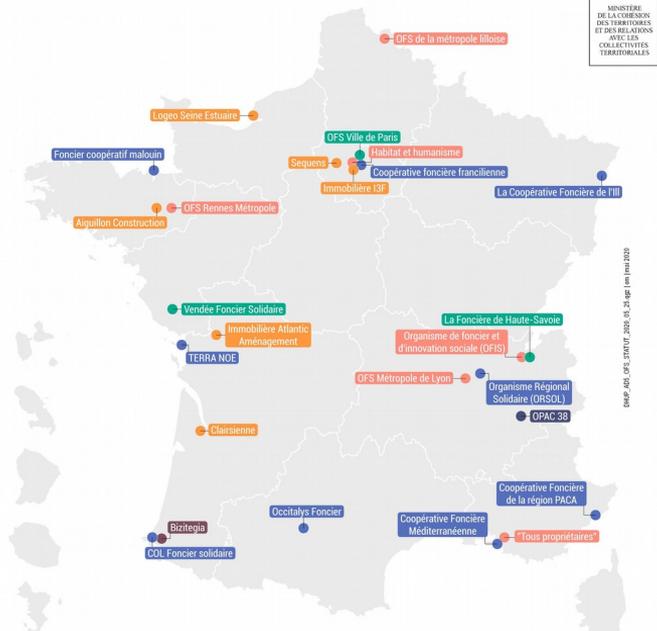
Organismes de foncier solidaire (OFS) Statut des OFS agréés

Mai 2020



- Association
- EPFL
- ESH
- GIP
- OPH
- SCIC SAS

Source : DGALN/DHUP/ADS (25/05/2020)
Cartographie : DGALN/SAGP/SDP/BCSI

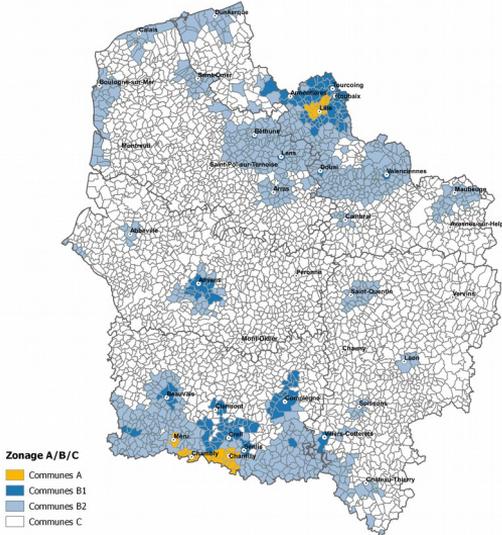


- Différentes initiatives en cours en région:
 - De bailleurs sociaux :
 - AMSOM (en cours d'agrément)
 - Foyer Rémois (en cours d'agrément)
 - d'opérateurs fonciers :
 - EPFLO (étude de préfiguration)
 - EPF NPDC (questionnement)

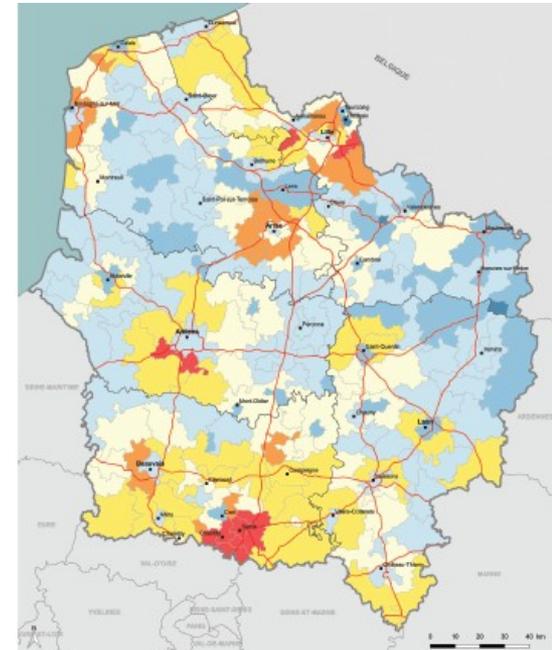
Pour plus d'informations sur les retours d'expérience des premières initiatives, consulter [la fiche CEREMA](#) sur les OFS.

Qui peut accéder à un BRS ?

- Un ménage sous conditions de ressources PSLA. Par exemple, pour une personne seule 32 637 euros de revenus en zone A, 24 470 en zone B ou C.



- A mettre en parallèle avec le niveau de vie en région (revenu médian : 19 520 €) :



L'exemple et le retour d'expérience de l'OFS de Lille Métropole

Comment l'OFS s'inscrit dans une politique d'accession à la propriété à l'échelle d'un EPCI ?

M. Debrandt, Responsable du service Habitat, Ville de Lille

Mme Fourot, Métropole Européenne de Lille

3) Mesures du plan de relance



MINISTÈRE CHARGÉ DU LOGEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*

LE LOGEMENT ET LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DANS LE PLAN DE RELANCE



Le plan France Relance place le bâtiment au cœur de ses priorités :

- ✓ Soutenir le secteur du bâtiment ;
- ✓ Contribuer aux économies d'énergie et à la réduction des émissions de gaz à effet de serre ;
- ✓ Renforcer le soutien aux publics fragiles, particulièrement vulnérables aux crises et à leurs effets.

- **2 Md€** pour les logements privés
- **500 M€** pour le parc social
- **200 M€** pour le parc tertiaire des TPE/PME
- **4 Md€** pour la rénovation des bâtiments publics de l'Etat et des collectivités (hors hôpitaux et EHPAD inclus dans le Ségur / volet cohésion sociale)
- + **650 M€** pour les projets vertueux de construction des collectivités
- + **100 M€** pour les personnes en situation de grande précarité

Près de 7.5 Md€

RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE





MINISTÈRE CHARGÉ DU LOGEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Dates clefs de MaPrimeRenov' :

- 2 janvier 2020 : lancement de la plateforme MaPrimeRénov.gouv.fr
- 8 avril 2020 : début de l'instruction des dossiers
- Juin 2020 : ouverture de la fonctionnalité mandataire
- Juillet 2020 : versement des premières primes

Bilan au 01/09/2020 :

- ✓ **1,5 million de visites** sur la plateforme ;
- ✓ **125 000 comptes créés** ;
- ✓ **89 124 demandes déposées** dont 83 613 instruites et 61 582 déjà accordées.

FOCUS SUR LA RÉNOVATION DES LOGEMENTS PRIVÉS



Ce qui change avec France Relance au 01/01/2021 :

- ✓ Ouverture à l'ensemble des propriétaires qui occupent leur logement ;
- ✓ Ouverture à l'ensemble des copropriétés ;
- ✓ Ouverture aux propriétaires bailleurs ;
- ✓ Bonus « sortie de passoire »
- ✓ Encouragement des rénovations plus ambitieuses et globales ;
- ✓ Accompagnement des ménages (création d'un forfait AMO)

Deux engagements :

- les conditions et montants exacts seront précisés par le Gouvernement d'ici le 01/10/2020 ;
- les travaux engagés pour des devis signés après le 01/10/2020 seront éligibles aux nouveaux barèmes.

RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE



LA RÉNOVATION DES LOGEMENTS SOCIAUX



Ce qui change avec France Relance : **500 M€** de subventions aux bailleurs sociaux pour :

- ✓ **La restructuration lourde de logements sociaux embarquant la rénovation énergétique**
 - ➔ Objectif de 40 000 logements, notamment dans les zones détendues et les quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV)

- ✓ **L'émergence d'une filière et de solutions « industrielles » pour la rénovation énergétique très performante**
 - ➔ Jusqu'à 10 000 logements sélectionnés via appel à manifestation d'intérêts.



Les autres mesures du plan de relance en lien avec le logement et l'hébergement

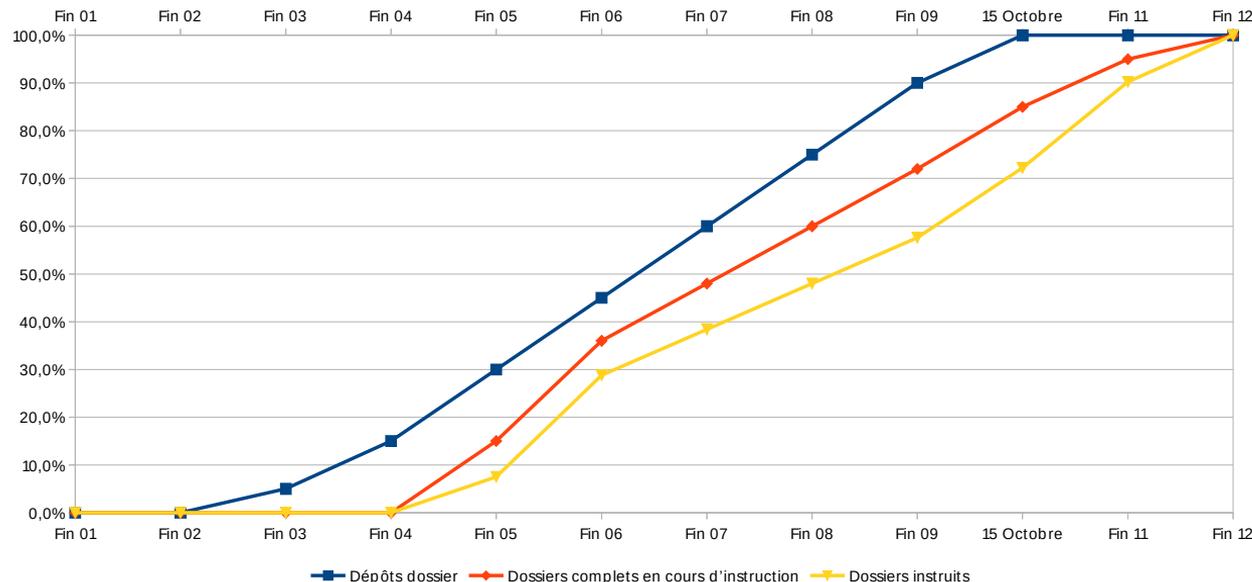
- **Réflexions en court sur le renfort des capacités d'hébergement en zones tendues**
 - **AMI « Projets d'accompagnement de personnes en situation de grande précarité »**
 - **Autres dispositifs de soutien aux personnes en grande difficulté :**
 - accélération du plan de traitement des foyers de travailleurs migrants –*type d'aide, pilotage et circuit budgétaire en cours de définition*
 - réhabilitation des aires d'accueil des gens du voyage
-

4) Logement Locatif Social :

- point d'avancement sur le dépôt de dossiers
- programmation PLS
- bilan SRU
- reprise des attributions post covid

Logement social : point d'avancement sur les dépôts de dossiers

Rappel des objectifs « indicatifs » fixés au CRHH de Juin = 100 % de dépôt au 15 octobre

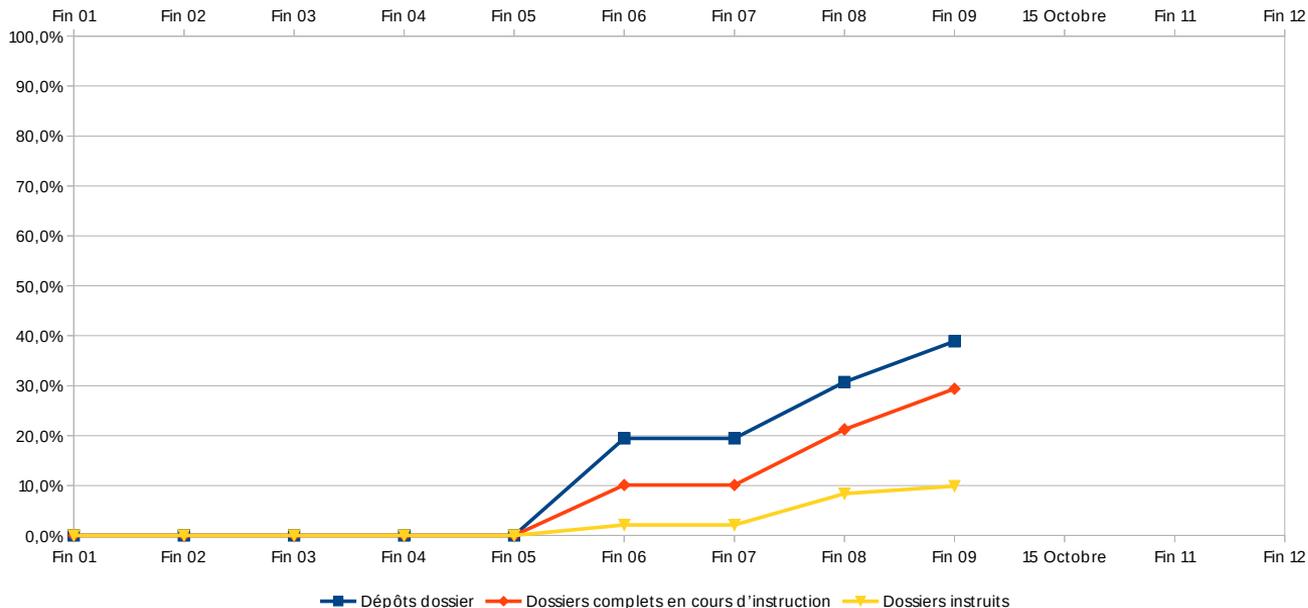


75 % de dossiers déposés à la rentrée de septembre, 90 % fin septembre

Une courbe de complétude des dossiers et d'instruction qui suit celle des dépôts avec, dès juin, la volonté de disposer de 80 % des dossiers déposés complets et 80 % des dossiers complets instruits

Logement social : point d'avancement sur les dépôts de dossiers

Point à « fin septembre »*



30 % de dossiers déposés à la rentrée de septembre, 40 % fin septembre*

Une courbe de complétude des dossiers qui suit celle des dépôts (75% des dossiers déposés complets)

Une courbe d'instruction qui décroche en septembre :

- Nombreux dossiers déposés
- 34 % des dossiers déposés complets sont instruits

**Point à fin septembre partiel : uniquement 02 et 62. Données au 1^{er} septembre pour 59, 60 et 80.*

Logement social : révision de la programmation PLS

- **1ère révision à la hausse des programmations PLAI et PLUS effectuée au bureau de CRHH de juin pour permettre d'atteindre à minima les perspectives basses de production en Région.**
 - **Une enveloppe complémentaire de 460 PLS a été obtenue portant à 2017 le nombre d'agréments PLS disponibles pour la Région ...**
 - ... pour une perspective de production basse évaluée à fin d'année à 1954 logements PLS
 - ... et à 2658 logements PLS en perspective haute
 - **Principes de répartition retenus**
 - Dotations repositionnées au niveau des projections BASSES
 - Le financement du logement étudiant (219 PLS) est sanctuarisé ;
 - les enveloppes des territoires où la nouvelle répartition amenait à produire moins de 30 % de PLAI et plus de 30 % de PLS sont moins augmentées que celles des autres territoires
-

Révision de la programmation PLS

		PLS				+ Logements Étudiants	Répartition CRHH Septembre	Comparaison prog CRHH Mars
		Réalisé 2019	Objectif CRHH MARS	Hors Logements étudiants				
				Perspective basse SEPT.	Perspective haute SEPT.			
02691	CA du Saint-Quentinois	1	31	38	38		31	0
02722	Grand Soissons Agglomération	15	120	33	51	80	120	0
DD002	DDT Aisne	145	68	132	132		132	+64
	 AISNE	161	219	203	221	80	283	+64
59178	CA du Douaisis [c.A.D.]	14	30	29	29		27	-3
59183	CU de Dunkerque	44	70	80	80		74	+4
59350	Métropole Européenne de Lille	113	367	634	649	26	611	+244
59392	CA Maubeuge Val de Sambre	104	30	49	49		45	+15
59606	CA Valenciennes Métropole	74	70	131	131	2	97	+27
59632	CA de la Porte du Hainaut	12	10	46	338		43	+33
DD059	DDTM Nord	150	100	83	83		77	-23
	 NORD	511	677	1052	1359	28	974	+297
60057	CA du Beauvaisis	33	28	82	82		82	+54
60159	CA de la Région de Compiègne	164	54	61	61		61	+7
DD060	DDT Oise	437	233	264	413		219	-14
	 OISE	634	315	407	556	0	362	+47
62041	CU d'Arras	51	20	18	102		20	0
62119	CA de Béthune Bruay Noeux et environs	6	8	0	8	8	8	0
62160	CA du Boulonnais	45	61	61	88		61	0
62498	CA de Lens – Liévin	66	69	44	44		44	-25
DD062	DDTM Pas de Calais	37	90	80	200	103	181	+91
	 PAS-DE-CALAIS	205	248	203	442	111	314	+66
80021	CA Amiens Métropole	89	63	54	54		54	-9
DD080	DDTM Somme	42	15	25	26		25	+10
	 SOMME	131	78	79	80	0	79	+1
	 HAUTS DE FRANCE	1642	1537	1944	2658	219	2012	+475

SRU – Bilan Triennal 2017 - 2019

Rappel réglementaire

Les communes soumises SRU

Communes + de 3500 habitants au sein d'une agglomération ou d'un EPCI de + de 50 000 habitants avec une commune centre de + de 15 000 habitants

239 communes en HDF (2017-2019)

Obligation de 25 % de LLS d'ici à 2025 avec 3 exceptions :

1. Si **la tension LLS est faible** au sein de l'EPCI ou de l'agglomération (ratio demandes / attributions <4), obligation ramenée à 20 % ;
2. Si la commune est soumise SRU pour la 1e fois après 2015, objectif reporté à 15 ans après la 1e soumission ;
3. Possibilité d'**exemption** des obligations SRU : procédure spécifique soumise à l'avis de la Commission Nationale (**6 communes** sur la période 2017-2019)

Un suivi triennal

Tous les 3 ans, vérification du respect du taux légal et calcul d'objectifs de rattrapage si non-respect :

Un objectif QUANTITATIF de plus en plus ambitieux : pour 2017-2019 à hauteur de 33 % du nombre de LLS manquants pour les communes historiques

Un objectif QUALITATIF : 30 % minimum de PLAI, 30 % maximum de PLS (ou 20 % si absence de PLH sur la commune)

CRHH consulté sur les projets d'arrêté de carence pour avis avant CNSRU

SRU – Bilan Triennal 2017 - 2019

Données régionales

Sur les 239 communes concernées par la loi SRU en Hauts de France, 64 communes sont déficitaires (27%) et soumises à objectifs de rattrapage

42 dans le Nord, 17 dans le Pas-de-Calais, 4 dans l'Oise, 1 dans la Somme

29 communes n'atteignent pas leurs objectifs

21 dans le Nord, 7 dans le Pas-de-Calais, 1 dans l'Oise

11 n'atteignent ni le QUANTITATIF, ni le QUALITATIF

14 atteignent le QUANTITATIF, mais pas le QUALITATIF

4 atteignent le QUALITATIF mais pas le QUANTITATIF

SRU – Bilan Triennal 2017 - 2019

Résultats de la procédure

Une grille d'analyse régionale a permis de coter chacune des communes sur 17 critères

Cotation de 1 à 3 (1 étant la plus mauvaise note), l'addition des 17 critères donne une note globale permettant de positionner la commune

Sur les 29 communes n'ayant pas atteint leur objectif :

5 n'ont pas été soumises à la procédure de constat de carence :

- 4 dans le Nord :
 - Bondues et Bousbecque, peu éloignées de leurs objectifs et engagées dans un contrat de mixité sociale
 - Estaires : commune peu éloignée de son objectif et ayant connu un report d'opération
 - Hasnon : changement notable dans son approche du contrat de Mixité Sociale
- 1 dans le Pas de Calais : Beuvry, qui dépasse le taux légal de LLS de 20 % (son objectif quantitatif n'est pas atteint, mais le nombre de résidences principales a diminué)

11 font l'objet d'une proposition de non-carence, à l'issue de la phase contradictoire

14 font l'objet d'une proposition de carence, à l'issue de la phase contradictoire

SRU – Bilan Triennal 2017 – 2019 : 11 communes font l'objet d'une proposition de non-carence

6 dans le Nord, 3 dans le Pas-de-Calais, 1 dans l'Oise

Commune	Taux légal	% LLS (01/19)	Objectif Quantitatif		Objectif Qualitatif		Note obtenue	Raison de non-carence	
			Taux atteint		% PLAI	% PLS			
STEENWERCK	20,00 %	14,46 %	Non Atteint	0,00 %	Non Atteint	0,00 %	0,00 %	1,6	Entrée récente et volontariste dans le dispositif
RAIMBEAUCOURT	20,00 %	17,33 %	Non Atteint	0,00 %	Non Atteint	0,00 %	0,00 %	1,83	Manque faible avec production récente qui permettra de dépasser le taux légal
SANTES	25,00 %	10,62 %	Non Atteint	12,82 %	Atteint	30,00 %	0,00 %	1,94	Forte pression sur le foncier (commune gardienne de l'eau)
ROEULX	20,00 %	17,28 %	Non Atteint	21,43 %	Atteint	35,71 %	0,00 %	2,23	Manque faible avec projets en cours qui permettront de dépasser le taux légal
SAINGHIN EN WEPPE	20,00 %	9,20 %	Atteint	100,00 %	Non atteint	24,14 %	20,69 %	2,38	Qualitatif non atteint par l'importance des PSLA, prise de conscience des communes de la nécessité de rééquilibrer les productions
QUESNOY-SUR-DEÛLE	25,00 %	18,71 %	Atteint	108,06 %	Non atteint	20,97 %	24,19 %	2,5	
MARCK EN CALAISIS	20,00 %	15,03 %	Non atteint	34,18 %	Atteint	45,57 %	8,86 %	2	Révision récente du PLU, commune bénéficiaire de la DSU, projets en cours qui permettront de dépasser le taux légal
ISBERGUES	20,00 %	15,03 %	Non atteint	62,71 %	Atteint	32,56 %	0,00 %	2,23	Non volonté affichée des bailleurs (mauvaise desserte en TC, faible tension) mais objectifs de 70 % de LLS inscrit au PLH
SAILLY SUR LA LYS	20,00 %	10,17 %	Non atteint	61,22 %	Atteint	30,56 %	5,56 %	2,31	Révision récente du PLUi ayant retardé les projets qui permettront de dépasser le taux légal
VERNEUIL-EN-HALATTE	20,00 %	12,29 %	Non atteint	94,23 %	Non atteint	26,90 %	30,43 %	2,07	Efforts constants de la commune mais difficultés croissantes par le classement du patrimoine

SRU – Bilan Triennal 2017 – 2019 : 14 communes font l'objet d'une proposition de carence

Département du NORD – 11 projets d'arrêtés

- Application systématique d'une majoration (progressive selon la note de la commune)
- Pas de reprise des autorisations d'urbanisme

Commune	Taux légal	% LLS (01/19)	Objectif Quantitatif		Objectif Qualitatif			Note obtenue	Majoration proposée
				Taux atteint		% PLAI	% PLS		
LA GORGUE	20,00 %	18,71 %	Atteint	331,58 %	Non atteint	23,68 %	21,05 %	2,14	1,1
LAMBERSART	25,00 %	17,35 %	Non atteint	14,20 %	Atteint	100,00 %	0,00 %	2,06	1,3
MAING	20,00 %	12,15 %	Non atteint	42,31 %	Non atteint	25,00 %	0,00 %	2,06	1,3
NEUVILLE-EN-FERRAIN	25,00 %	13,62 %	Non atteint	20,92 %	Atteint	35,48 %	0,00 %	2	1,4
CROIX	22,05 %	25,00 %	Non atteint	85,42 %	Non atteint	19,35 %	32,26 %	1,92	1,5
MARCQ-EN-BAROEUL	25,00 %	19,15 %	Non atteint	34,76 %	Non atteint	25,00 %	16,22 %	1,94	1,5
MOUVAUX	25,00 %	14,52 %	Non atteint	33,84 %	Non atteint	27,12 %	3,39 %	1,82	1,6
HALLENES-LEZ-HAUBOURDIN	25,00 %	13,45 %	Non atteint	49,40 %	Atteint	30,00 %	0,00 %	1,86	1,6
HERGNIES	20,00 %	8,19 %	Non atteint	60,00 %	Non atteint	27,27 %	0,00 %	1,86	1,6
SEQUEDIN	25,00 %	6,33 %	Non atteint	23,47 %	Atteint	65,22 %	8,70 %	1,76	1,6
THUMERIES	20,00 %	8,83 %	Non atteint	48,21 %	Atteint	32,14 %	0,00 %	1,87	1,6

SRU – Bilan Triennal 2017 – 2019 : 14 communes font l'objet d'une proposition de carence

Département du PAS-DE-CALAIS – 3 projets d'arrêtés

- Application systématique d'une majoration (identique à 2, pour toutes les communes)
- Pas de reprise des autorisations d'urbanisme

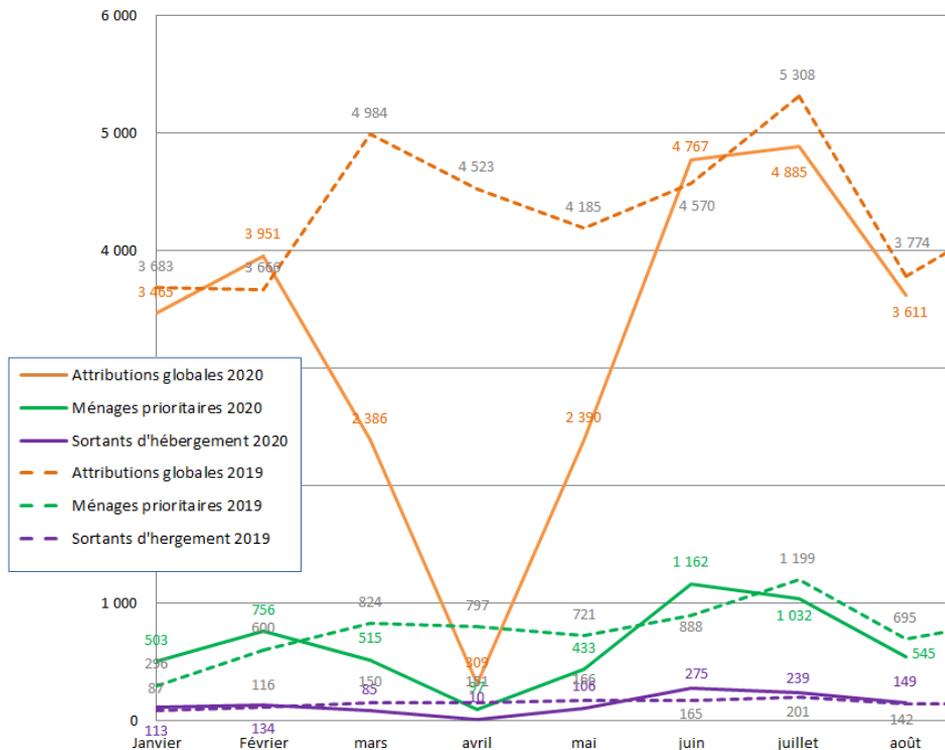
Commune	Taux légal	% LLS (01/19)	Objectif Quantitatif		Objectif Qualitatif		Note obtenue	Majoration proposée	
				Taux atteint		% PLAI			% PLS
BREBIÈRES	20,00 %	15,86 %	Non atteint	-8,00 %	Atteint	61,11 %	5,56 %	1,54	2
LAVENTIE	20,00 %	8,68 %	Non atteint	83,75 %	Non atteint	23,75 %	27,50 %	2,08	2
ANNEZIN	20,00 %	12,77%	Non atteint	77,14 %	Atteint	32,14 %	0,00 %	2,15	2

Attributions de logements sociaux : impacts Covid 19

Comparaison 2019/2020 des flux mensuels d'attributions en HDF

- 25 765 attributions entre le 1^{er} janvier et le 31 août 2020 dont 5 040 aux ménages prioritaires (DALO/PDALHPD)
- Comparaison avec la même période en 2019 :
 - - 26 % d'attributions au global
 - - 16% d'attributions aux ménages prioritaires
 - un déficit moindre pour les ménages prioritaires, avec des taux d'attributions qui se maintiennent au niveau de la moyenne annuelle de 2019
- Déficit qui se résorbe : niveau le plus bas atteint = - 41 %
- Effort de rattrapage, qui se constate notamment en juin

Données SNE extraites le 10 du mois suivant et données Syplo extraites en fin de mois



Attributions de logements sociaux : impacts Covid 19

Analyse de la reprise : Volumes d'attributions radiées entre le 1er juin et le 31 août

	nb attrib 2020	nb attrib 2019	Evolution
Aisne	1 189	1 139	4%
Nord	6 287	6 039	4%
Oise	1 590	1 720	-8%
Pas-de-Calais	3 093	3 666	-16%
Somme	1 104	1 088	1%
Hauts-de-France	13 263	13 652	-3%

- Sur les 3 derniers mois, au niveau régional, les attributions ont presque retrouvé les volumes de 2019
 - Une reprise beaucoup plus lente dans les départements du Pas-de-Calais et de l'Oise, seuls départements à conserver un déficit entre 2019 et 2020
 - Une reprise inégale entre les bailleurs (une dizaine de bailleurs avec un déficit supérieur à 20 % sur cette période)
-

Documents mis en ligne

- PAC ménages prioritaires, réalisé en croisant les données de SYPLO et de l'infocentre SNE
 - Bilan d'attributions 2019 aux ménages prioritaires et sortants d'hébergement par EPCI (détail par commune et par bailleur) en cours d'élaboration. Bientôt disponible
-

5) Retour sur l'enquête du fonctionnement du bureau de CRHH

Principaux éléments

- Enquête réalisée du 10 juillet au 11 septembre auprès des membres du bureau de CRHH
 - 24 réponses représentant 20 structures
 - Les ordres du jour :
 - adaptés pour une grande majorité (19 oui pour 3 non)
 - L'équilibre entre les volets hébergement et logement semble adéquat (16 oui pour 6 non)
 - Pour certains, en amélioration depuis 2 ans,
 - Pour d'autres, hébergement et logements sont des sujets différents qui n'auraient pas dû être associés,
 - Les actualités sont plus développées coté logement que côté hébergement
 - Fréquence actuelle
 - des bureaux : 15 pensent que la fréquence est adaptée (4 en veulent moins et 2 en veulent plus)
 - des pléniers : adaptée
 - des commissions spécialisées : 14 pensent que la fréquence est adaptée (1 en veut moins et 3 en veulent plus)
 - Format d'une demi journée adapté
 - Localisation à Arras satisfaisant mais certains souhaiteraient plus d'alternance (Lille ou l'ex-picardie)
-
- Proposer la visioconférence de temps en temps ou un mix présentiel/visio

Principaux éléments

- **Les documents mis à disposition et la synthèse** : utiles et intéressants pour une très grande majorité (des améliorations techniques demandées et une synthèse qui retrace plus le contenu des échanges entre les partenaires)
 - **Composition du bureau** : ajouter la Région, les autres départements, la CARSAT, l'ARS, opérateurs type Soliha, Urbanis, agences d'urbanisme ? Trop de collectivités ?
 - Équilibre jugé satisfaisant entre bureaux /consultations écrites
 - **Le point positif**
 - Les **échanges d'informations** sur l'actualité Habitat national et en région et les **échanges d'expériences** des membres du CRHH qui en découlent souvent.
 - **Axes d'amélioration** :
 - des documents disponibles plus en amont
 - des points d'actualités également présentés par les partenaires, lieu d'émergence de réflexion ou études répondant à des besoins partagés
-

Principaux sujets remontés pour les prochains bureaux

1- Plus d'informations sur les questions d'actualités :

- le plan de relance et ses impacts en matière d'habitat et d'hébergement
- les politiques de rénovation énergétique en région (SARE, GUH, mobilisation des fonds européens)

2 - Des attentes très nombreuses autour du logement très social :

- passerelles entre l'hébergement et le logement
- plan d'humanisation et d'adaptation des structures d'hébergement et de veille sociale, extension aux accueils de jour, aux centres d'accueil pour demandeurs d'asile (CADA)
- coordination des dispositifs DLS, attributions, recours DALO, contingent préfectoral...
- point sur le logement des publics prioritaires : définition, nombre, répartition, propositions/refus
- cotation de la demande
- Rapports d'activités FSL

3- Mieux appréhender les problématiques de fond du logement en Région :

- une photographie de la situation actuelle, secteurs où il y a trop de logements, secteurs en manque de logements : mieux identifier les besoins urgents
 - adaptation du parc de logements et des politiques de l'habitat à la résilience issue de la crise covid et d'autres éventuelles crises sanitaires à venir
 - des exemples d'actions menées dans le cadre d'ACV
 - les politiques de logement social sur les territoires détendus
 - l'évolution de la dynamique de la construction, par secteur, avec une analyse fine des causes
 - les problématiques de la consommation d'espace
-

Principaux sujets remontés pour les prochains bureaux

Logement et parc privé : des demandes qui tournent autour des copropriétés, de l'insalubrité : sensibilisation des bailleurs privés, effets des financements Action Logement, évolution des loyers dans le parc conventionné Anah, permis de louer, MaprimeRenov, copropriétés dégradées, politique pour la résorption des logements insalubres

Un suivi rapproché du monde HLM en Région : rapports annuels sur les ventes, plan d'investissement des bailleurs, bilan des regroupements HLM

Des retours plus réguliers sur la programmation des aides

Quelques sujets plus ponctuels et/ou techniques : modification de conventionnement sur d'anciens financements, la VIR, simplification dans l'accès aux financements et dans l'octroi des autorisations d'urbanisme
